

Summary of COSEWIC assessments for new wildlife species, and summary of reviews of classification by type of change from the previous status, December 2022\* / Sommaire des évaluations du COSEPAC pour les nouvelles espèces sauvages et pour les espèces sauvages ayant fait l'objet d'une révision de la classification, et ce, par type de changement du statut précédent, décembre 2022\*\*.

Status/ Statut	New/ Nouvelle	Review of Classification / Révision de la classification						Total / Totaux
		In a higher risk category/ Dans une catégorie de risque plus élevée	In a lower risk category/ Dans une catégorie de risque moins élevée	Changed/ Modification	No Change/ Aucune modification	Reassigned/ Réorganisation	No longer at risk/ N'étant plus en péril	
Extinct/ Disparue								0
Extirpated/ Disparue du pays					3			3
Endangered/ En voie de disparition					8	1		9
Threatened/ Menacée	1				3	3		7
Special Concern/ Préoccupante			3		4	1		8
Not at Risk/ Non en péril								0
Data Deficient/ Données insuffisantes								0
<b>Total / Totaux</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>27</b>

Changed/Changement - Wildlife species moved to the Data Deficient category from a risk category, or to a risk category from the Data Deficient category. / L'espèce sauvage est passée d'une catégorie de risque à la catégorie « données insuffisantes » ou est passée de la catégorie « données insuffisantes » à une catégorie de risque.  
 Reassigned/ Réorganisation - Reassignment to a different designatable unit. / Réorganisation de l'espèce sous une unité désignable différente.

\*The report on Horned Grebe (*Podiceps auritus*), Western population and Magdalen Islands population, was withdrawn to allow further consideration of the Designatable Unit structure. The report on Snapping Turtle (*Chelydra serpentina*) was withdrawn to incorporate more information on threats. Great Blue Heron *fannini* subspecies (*Ardea herodias fannini*) was determined to be ineligible for assessment. / \*\*Le rapport sur le Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*), population de l'Ouest et population des îles de la Madeleine, a été retiré, car la structure des unités désignables doit faire l'objet

d'un examen plus approfondi. Le rapport sur la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) a été retiré afin d'incorporer plus d'information sur les menaces. Le Grand Héron de la sous-espèce *fannini* (*Ardea herodias fannini*) a été considéré inadmissible à l'évaluation.

12/03/2022